



GEST

Grand Est Santé au Travail



Combattre le cancer ...

...pour un retour en entreprise serein !

Webinaire | Jeudi 18 février 2021

Objectif de ce webinaire...

Concilier travail

&

Cancer

En vous donnant des éléments de réflexion et
des pistes d'innovation pour une meilleure qualité de vie au travail



Le cancer en quelques chiffres..

382 000

Nouveaux cas
par an en France

Âge

1 personne sur 2
diagnostiquée,
a moins de 65 ans

400

Salariés par jour
diagnostiqués d'un
cancer



Sujet crucial pour les salariés et les entreprises

Des enjeux économiques et sociétaux importants



L'après cancer en quelques chiffres...

« **L'après cancer** », devenu un enjeu de société, est problématique en raison de l'interdépendance des besoins individuels et collectifs.

En effet, on constate :

- Un **arrêt maladie** pour **80 %** des salariés atteints, ce qui désorganise l'entreprise
- **À la reprise** : seuls **42 %** des salariés déclarent avoir bénéficié d'une aide à la reprise
- **5 ans après** : **93 %** des patients en emploi sont retournés travailler, tous cancers confondus

Au sommaire...

-1-

**Un service de
santé au travail,
pour quoi faire ?**

-2-

**À qui dois-je
m'adresser ?**

-3-

**Importance
de la visite de
pré-reprise**

-4-

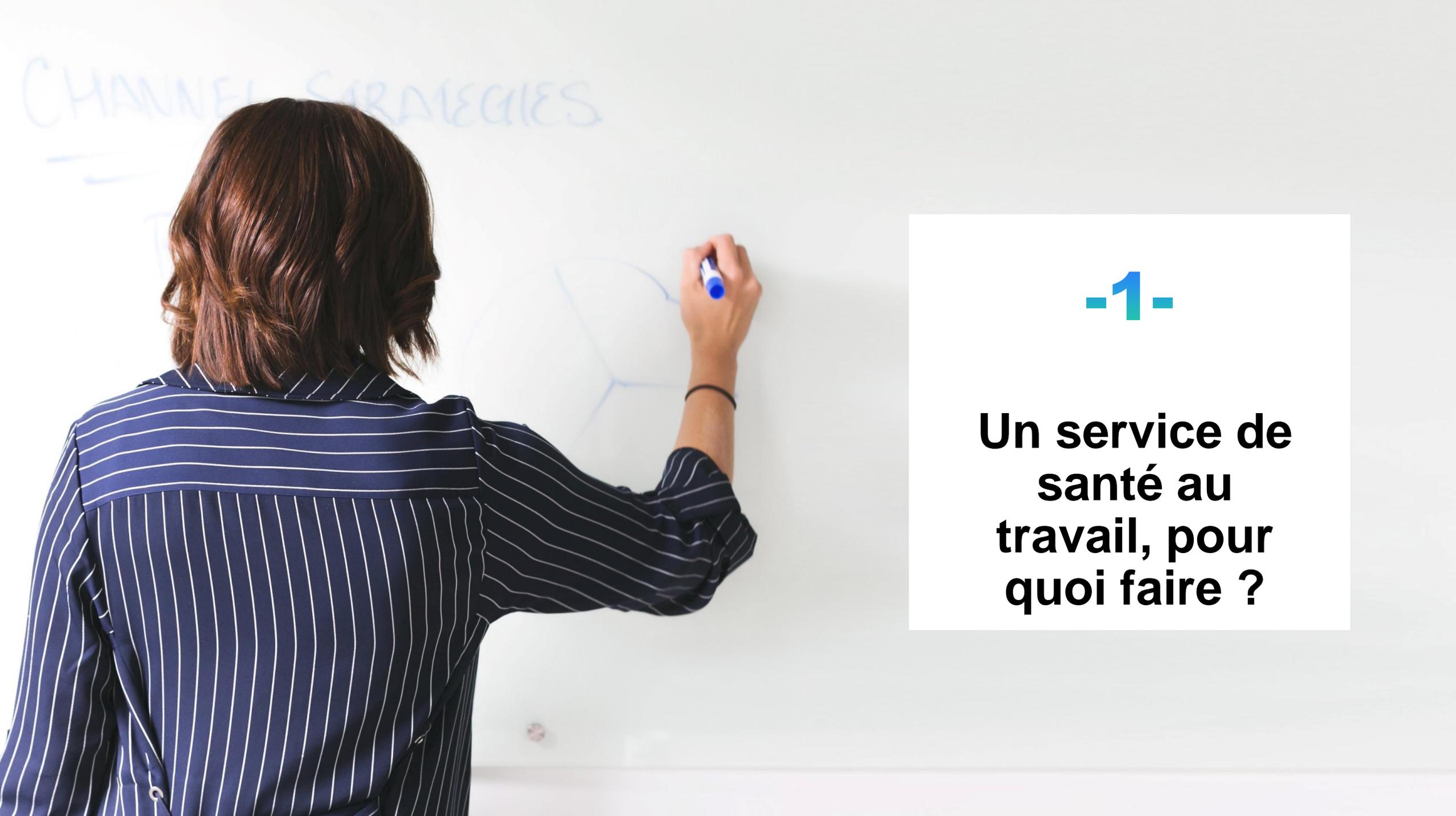
**Préparation au
retour à l'emploi**

-5-

Témoignage

-6-

**Charte des 11
engagements**



-1-

**Un service de
santé au
travail, pour
quoi faire ?**



Mission de votre service de santé au travail

Mission exclusive

*« Éviter toute altération de la santé des travailleurs
du fait de leur travail »*

Réf. Articles 4622-2 Code du travail

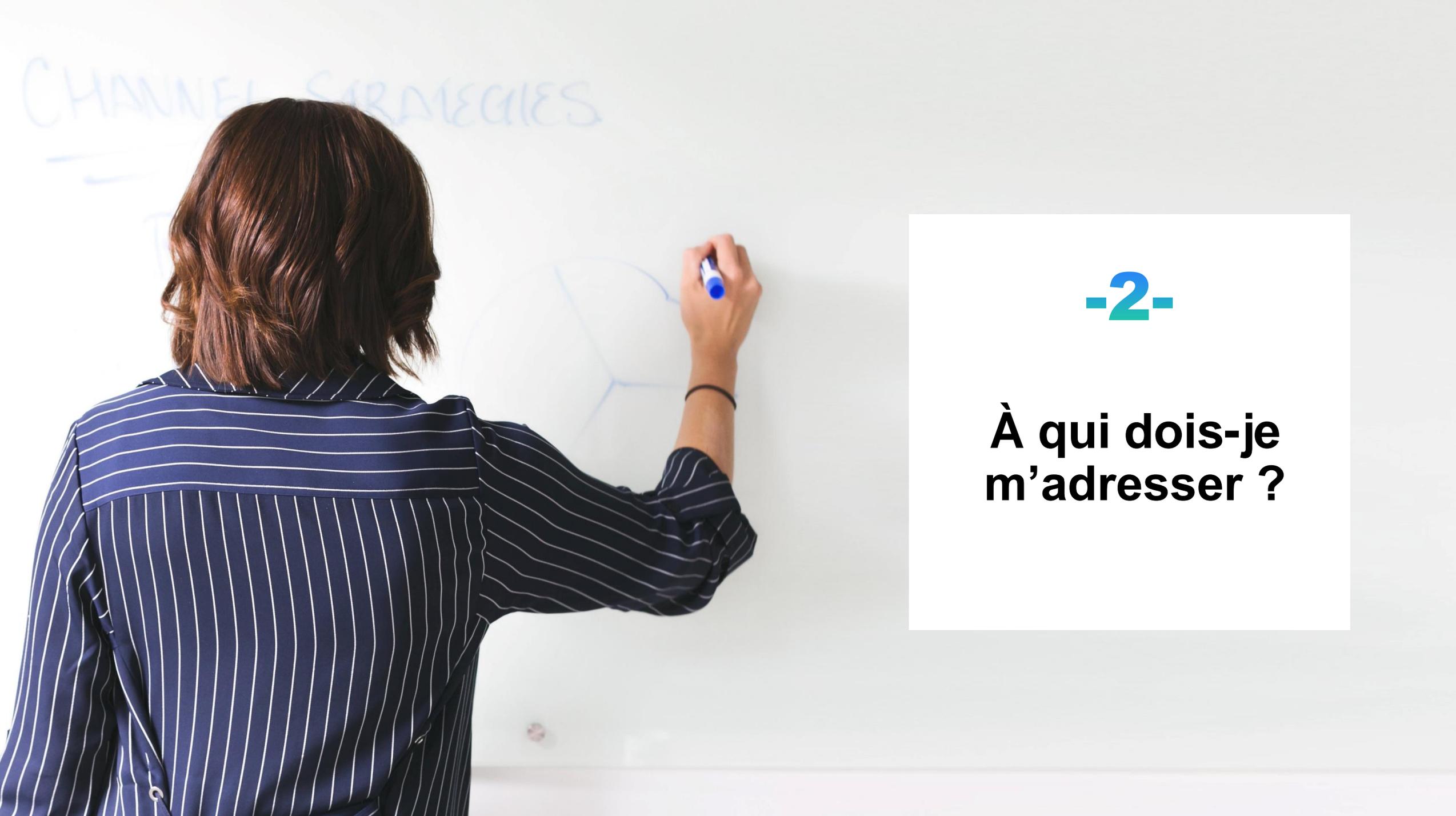
Notre objectif

Être le partenaire privilégié des entreprises
en matière de santé au travail

Rôles de votre service de santé au travail

- Conseiller les employeurs et les salariés pour éviter les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Conduire des actions de santé au travail dans l'entreprise
- Assurer la surveillance de l'état de santé physique et mental des salariés en fonction des risques
- Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire





CHANNEL STRATEGIES

-2-

**À qui dois-je
m'adresser ?**

Rôles des différents intervenants



Médecin du travail

- Peut vous rencontrer avant une reprise d'activité dans le cadre de la **visite de pré-reprise** : à votre demande, à celle du Médecin conseil ou à celle du Médecin traitant.
- Peut contacter le Médecin traitant avec votre accord.
- Etudie avec vous les différentes possibilités : adaptations du poste de travail, reclassement interne ou externe.
- Communique avec les Médecins conseil.
- Transmet à l'employeur ses recommandations avec votre accord.

Le Médecin du travail peut solliciter l'équipe pluridisciplinaire pour réaliser des études de postes et des conditions de travail



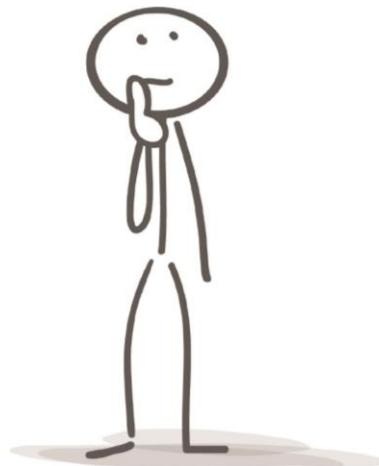
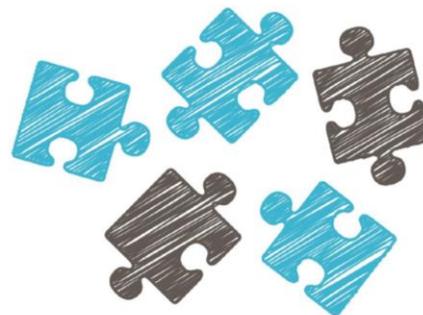
Assistant(e) social(e)

- Vous informe de vos droits.
- Peut vous guider et vous accompagner tout au long de vos démarches.

Partenariat avec Alsace Service



Différents professionnels agissent pour le maintien dans l'emploi



Ils contribuent à la prévention de la Désinsertion Professionnelle

Médecin généraliste

- Prescrit un arrêt de travail ou sa prolongation selon votre situation médicale.
- Etudie les conditions de reprise du travail en tenant compte de votre état de santé.
- Peut être en lien avec le Médecin du travail, pour étudier et prescrire une reprise à temps partiel thérapeutique ou recommander des aménagements spécifiques.
- Peut demander une visite de pré-reprise à votre Médecin du travail.



Médecin conseil

- Rend à la caisse dont il dépend des avis sur :
 - ⇒ la durée de l'arrêt de travail ou du temps partiel thérapeutique,
 - ⇒ la stabilisation de la pathologie et le passage éventuel en invalidité,
 - ⇒ la consolidation en accident de travail ou en maladie professionnelle,
 - ⇒ l'incapacité permanente.
- Vous informe de vos droits.
- Peut demander une visite de pré-reprise à votre Médecin du travail.
- Peut vous convoquer durant votre arrêt.

Focus sur le médecin du travail



- Peut rencontrer le salarié avant une reprise d'activité dans le cadre de la visite de pré-reprise
- Peut contacter le Médecin traitant avec l'accord du travailleur
- Étudie avec le salarié les différentes possibilités : adaptations du poste de travail, reclassement interne ou externe
- Communique avec les Médecins conseil
- Transmet à l'employeur ses recommandations avec l'accord de l'employé

Le Médecin du travail peut solliciter l'équipe pluridisciplinaire pour réaliser des études de postes et des conditions de travail

Équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire a pour **mission d'assister le Médecin du Travail** dans ses missions de prévention et de maîtrise des risques.

En coordination avec le médecin du travail, elle apporte des **expertises techniques** dans les différents domaines de la Santé et sécurité au Travail.

Leurs interventions sont à l'initiative du médecin du travail et font partie des prestations couvertes par votre cotisation.

Chaque service de santé au travail a une organisation différente

↳ Rapprochez de votre service de santé au travail dont vous dépendez afin de connaître les ressources à votre disposition...



Toxicologue



Assistante de service social



Ergonome



Psychologue



Épidémiologiste



Secrétaire médicale



Médecin du travail



Assistant technicien en hygiène et sécurité



Infirmière

Focus sur l'assistant(e) social(e)

- Informe, écoute, conseille et oriente les salariés en situation de difficultés sociales liées au travail à la demande du médecin du travail
- Contribue à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien dans l'emploi, par des actions individuelles et collectives en étroite collaboration avec le médecin du travail
- Guide et accompagne le salarié tout au long de ses démarches



Focus sur le médecin généraliste



- Prescrit un arrêt de travail ou sa prolongation selon la situation médicale du salarié
- Étudie les conditions de reprise du travail en tenant compte de son état de santé
- Peut être en lien avec le Médecin du travail, pour étudier et prescrire une reprise à temps partiel thérapeutique ou recommander des aménagements spécifiques
- Peut demander une visite de pré-reprise au Médecin du travail



Focus sur le médecin conseil

- Rend à la caisse dont il dépend des avis sur :
 - la durée de l'arrêt de travail ou du temps partiel thérapeutique
 - la stabilisation de la pathologie et le passage éventuel en invalidité
 - la consolidation en accident de travail ou en maladie professionnelle
 - l'incapacité permanente

- Informe l'assuré de ses droits

- Peut demander une visite de pré-reprise au médecin du travail

- Peut convoquer durant l'arrêt de travail du salarié



-3-

**Importance de
la visite de
pré-reprise**

Qu'est ce que la visite de pré-reprise ?

Visite de pré-reprise



Visite d'**AIDE** et d'**ACCOMPAGNEMENT** progressif à la reprise



Cela ne signifie pas une reprise immédiate

Ce terme est préférable car les personnes nous disent souvent...

...« *Docteur je ne peux pas encore reprendre* » .

Objectif de la visite de pré-reprise

Vous êtes en arrêt de travail de plus de trois mois



vous vous interrogez sur votre reprise...

Préparer votre retour en entreprise en collaboration avec :

- Le médecin du travail
- L'équipe pluridisciplinaire de votre service de santé au travail et
- L'employeur

**Votre médecin du travail est soumis au SECRET MÉDICAL
aucune information médicale ne sera transmise à votre employeur**



Qui est concerné par la visite de pré-reprise ?

La visite de pré-reprise est conseillée pour tout salarié en arrêt de travail pour maladie ou accident, lorsqu'il **pense qu'il aura des difficultés pour reprendre son poste**, soit temporairement, soit définitivement.

Elle vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés après arrêt de travail.

Au cours de celle-ci, le médecin du travail peut recommander :

- Des aménagements et adaptations du poste de travail
- Des préconisations de reclassement
- Des formations professionnelles en vue de faciliter le reclassement du salarié ou sa réorientation professionnelle



Pourquoi demander une visite de pré-reprise ?

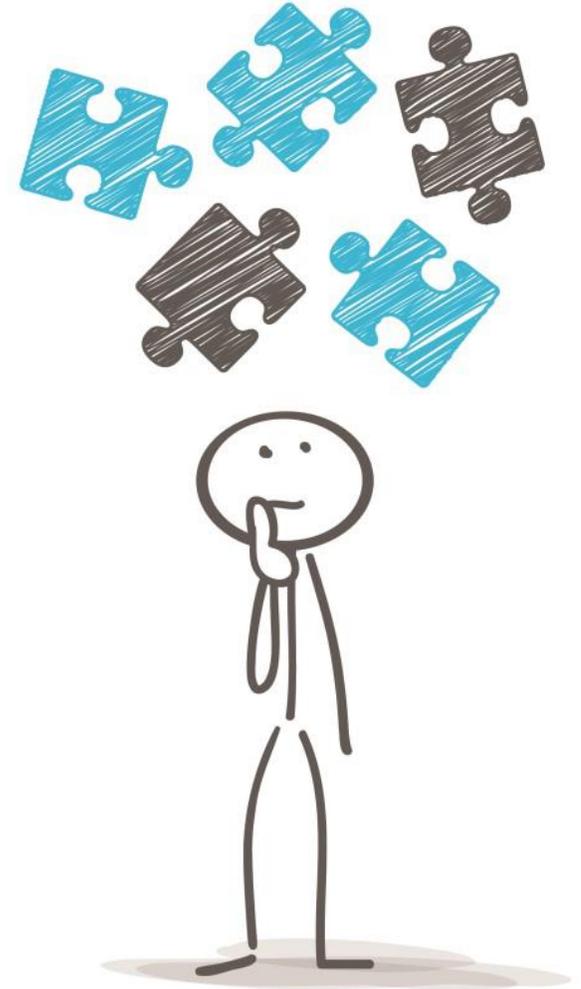
Cette visite a pour but de :

- Permettre au salarié d'échanger sur sa situation
- Préparer le retour dans l'emploi et de prévoir l'adaptation du poste si nécessaire (temps partiel thérapeutique, aides techniques...)
- Mobiliser, si besoin, les partenaires du maintien dans l'emploi (CAP emploi, CARSAT...)

Qui peut demander une visite de pré-reprise ?

- Le salarié
- Le médecin traitant
- Le médecin conseil de la sécurité sociale

Cette visite peut être conseillée par l'employeur, mais il ne peut la demander lui-même.



Comment demander une visite de pré-reprise ?

Le salarié doit prendre directement contact avec son service de santé au travail afin de prendre rendez-vous auprès du secrétariat du médecin du travail en charge de son entreprise, le plus tôt possible.



Est-ce que l'employeur sera au courant ?

Est-ce que la visite est payante pour le salarié ?





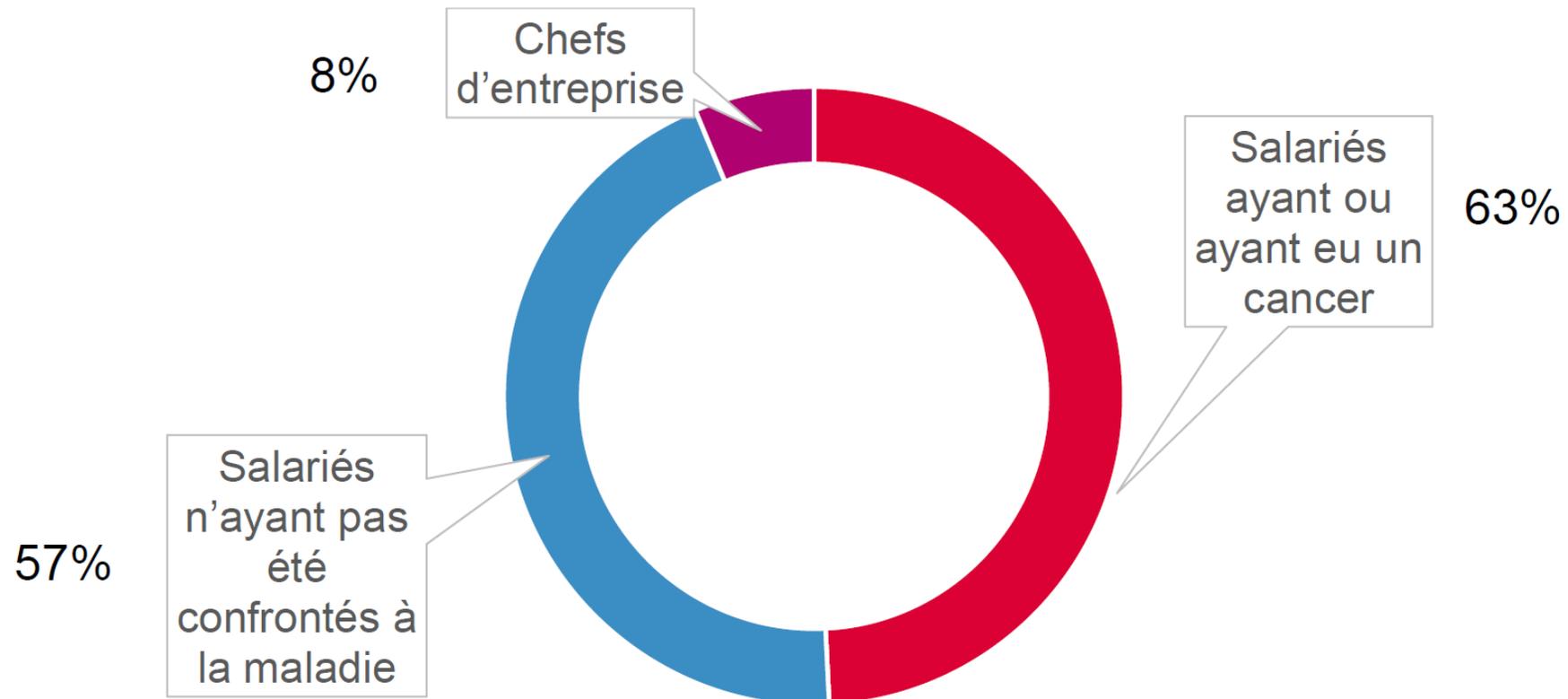
-4-

**Préparation au
retour à
l'emploi**

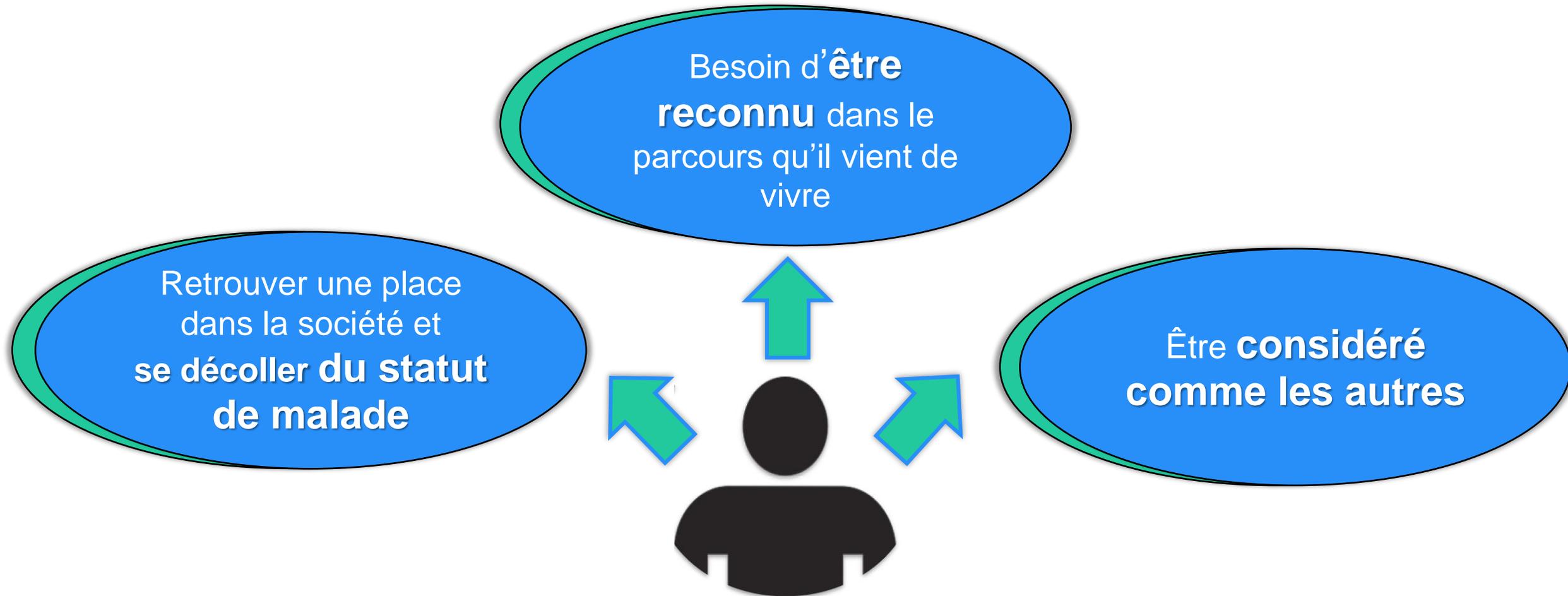
Impact du cancer sur l'emploi

Tabou du cancer en entreprise

↳ Des représentations différentes de la maladie entre salariés et employeurs



Importance du retour à l'emploi pour le salarié



« **C'est une façon de fermer la parenthèse, de retrouver une vie normale et une place dans la société** »

Préparation au retour

En 2 versants individuel et collectif

1. Accompagner la personne

- Comment envisage t-elle de revenir dans le collectif (regard des autres, retrouver sa place...)
- Qu'est ce qui a changé dans le collectif depuis le début de son arrêt pour qu'elle puisse se préparer

2. Accompagner le collectif (hiérarchie, collègues) : **Quoi dire ?** **Quoi faire ?**

- Faire un travail en amont soit par un tiers externe, soit par un tiers interne
- Travailler sur des représentations du cancer .
- Créer des espaces de discussion

Importance de rassurer le collectif et la personne

Leviers pour favoriser le retour en emploi

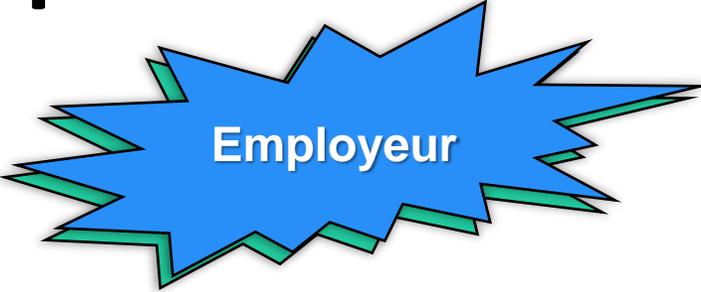


Employeur

Proposer de maintenir le lien avec le collaborateur

- Être disponible, laisser la porte ouverte
- Trouver une personne liante pour donner une visibilité des différentes étapes du parcours et de l'avenir
- Lui proposer de continuer à le tenir informé de l'actualité et des évolutions de l'entreprise
- L'inviter aux temps conviviaux de l'entreprise
- Proposer un soutien dans les démarches administratives (montage du dossier de prévoyance...)

Leviers pour favoriser le retour en emploi



Employeur

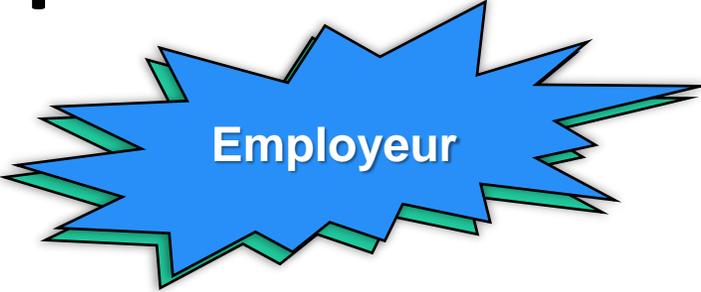
Informer le salarié sur le rôle du médecin du travail

- La visite de pré-reprise : en cas de craintes de sa part ou de nécessité de modifier le poste de travail

Respecter le temps de convalescence

- Pour éviter les retours trop précoces → risque de nouvel arrêt de travail

Leviers pour favoriser le retour en emploi



Employeur

Rendre le collaborateur acteur de son retour

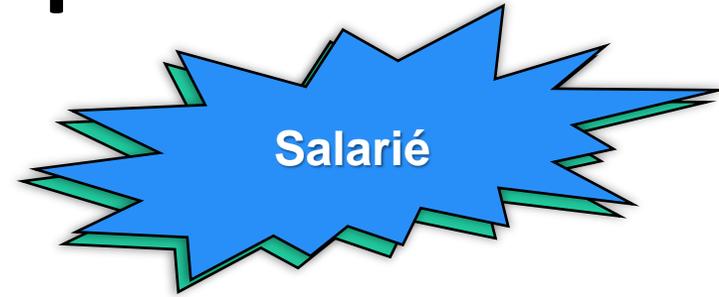
- Réfléchir avec lui aux modalités de mise en place des dispositifs
- Construire avec lui un parcours de retour ou de maintien dans l'emploi, en lien avec les principaux acteurs : salarié – médecin de santé au travail et toutes les personnes ressources internes (RH...) et externes (service social de la CARSAT, CAP Emploi...)
- Réfléchir à la période de retour du salarié la plus propice : éviter les périodes de suractivité ou de sous-effectifs
- Discuter, avant la reprise, de l'organisation du poste, en fonction des adaptations proposées (lien charge de travail, regard des collègues...)

Leviers pour favoriser le retour en emploi

Réfléchir en amont à une stratégie de communication

- En parler ou non ?
- À qui ?
- Comment ?
- Confidentialité...

Garder le contact avec l'entreprise et ses collègues



Retour en actions

**Aménager le
temps de travail**

- Aménagement de l'organisation du travail
- Temps partiel thérapeutique
- Mise en invalidité

**Aménager
l'espace de
travail**

- Aménagement du poste / environnement de travail
- Conseils en ergonomie
- Télétravail

Former le salarié

- Contrat de rééducation professionnelle en entreprise
- Outils proposés par l'entreprise
(Bilan de compétence, formation...)

RQTH

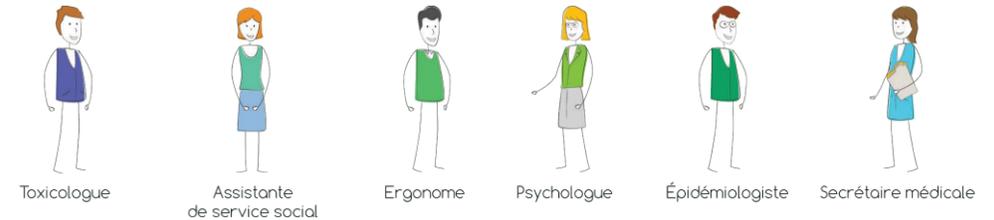


-5-

Témoignage

Contexte

Témoignage d'un **médecin du travail** dans un service interentreprise du Grand Est, **et pilote du groupe de travail « désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi »** depuis 2 ans.



Constat

Médecin du travail informé trop tardivement des salariés en arrêt de travail

&

dont le retour au travail posera problème

**Travail en partenariat de groupe,
comme par exemple, avec la ligue
contre le cancer**

**↗ Présentation des missions du
service de santé au travail**

**↗ Présentation de leur équipe et
leurs missions**





Rencontre

Organisation d'une rencontre

avec **14** personnes atteintes de cancer

susceptibles de reprendre le travail dans les mois à venir.

Retour sur la rencontre

Étape 1

Présentation du service de santé au travail et de ses missions

Étape 2

Échange sur les rôles des intervenants et de l'équipe pluridisciplinaire

Étape 3

Focus sur la visite d'aide et d'accompagnement au retour au travail

↳ Visite de pré-reprise



Cette rencontre a permis d'obtenir des informations nouvelles :

c'était un vrai moment d'échange descendant et entre les participants.



Bilan de ce témoignage

Tous les participants étaient ravis de ces échanges positifs

&

ont décidé de prendre rendez-vous avec leur médecin du travail !



CHANNEL STRATEGIES



-6-

**Charte
des 11
engagements**

Charte d'engagements*

Accompagner
le salarié dans
le maintien
et le retour en
emploi

Former
et
informer les
parties
prenantes de
l'organisation

Promouvoir la
santé

Évaluer
et
partager

Nos contacts

Pour toute demande d'informations...

...Contactez votre service de santé au travail

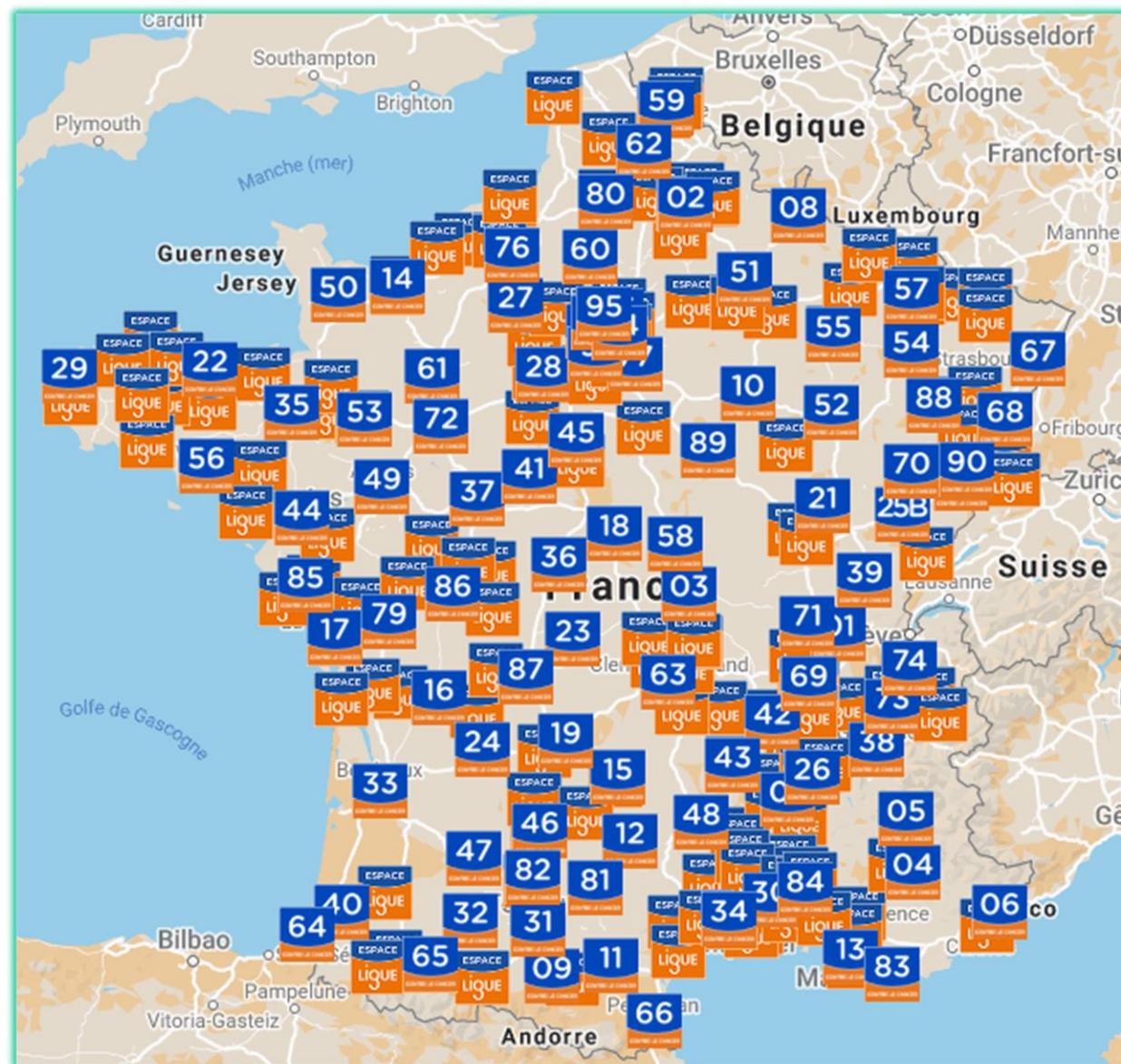


Contacts de la Ligue contre le cancer

Pour toute demande
d'informations à la **Ligue**
contre le cancer

...Contactez le comité de votre
département

Retrouvez l'intégralité des Comités départementaux
ainsi que les espaces Ligue, dans une carte interactive
https://www.ligue-cancer.net/article/26257_la-ligue-pres-de-chez-vous



Merci de votre attention

<https://association-gest.org>



Grand Est Santé au Travail



SAVE THE DATE



**BRUIT EN
ENTREPRISE :
ÉCOUTEZ,
ON VOUS DIT TOUT !**

WEBINAIRE GRATUIT - 9 MARS - 14H

Au plaisir de vous retrouver...

Nos ressources

- *Présentation de la prévention de la désinsertion professionnelle & maintien dans l'emploi* de Santé au Travail Sud Alsace
- *Dépliant de la visite pré-reprise* de Santé au Travail Sud Alsace
- *Affiche PDP des différents intervenants* de Santé au Travail Sud Alsace
- *Triptyque de présentation d'un service de santé au travail inter-entreprise* rédigé par REIMS SANTÉ AU TRAVAIL
- *Charte des 11 engagements pour améliorer l'accompagnement des salariés touchés par le cancer et promouvoir la santé* rédigée par le club des entreprises
- *Cancer et emploi, parlons-en !* Support de présentation de la ligue du cancer du bas Rhin // 19 novembre 2020
- *Publication observatoire de l'emploi et du handicap de l'AGEFIPH : Concilier travail et cancer* ► <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/publication-observatoire-de-lemploi-et-du-handicap-concilier-travail-et-cancer>

